

Délibération n°

D\_2024\_05\_22\_34

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 13
- Absents : 6
- Pouvoirs : 2
- Suffrages exprimés :
  - \* pour : 15
  - \* contre : 0
  - \* abstention : 0

Date de la convocation :

15 mai 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
MAIRIE DE SALES**

**Séance du 22 mai 2024**

L'an deux mil vingt-quatre et le 22 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de SALES s'est réuni en session publique ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Yohann TRANCHANT, Maire.

**Titulaires présents** : M. Yohann TRANCHANT, Maire, Mmes et MM., Roger CHARVIER, Catherine RABASSO, Jean-Luc FALGUERE, Alexandre GEORGES, adjoints, Mmes et MM. Genevieve BOUCHET, Sylvain BISTON, Mélanie CONSCIENCE, Hugues ALLARD, Marlene JACQUET, Remy BERTHOD ONFROY, Samuel COTTEREAU, Serge RAVOIRE Conseillers Municipaux

**Absentes ayant donné procuration** : Mme Christine MEDIAVILLA à M. Yohann TRANCHANT- Mme Estelle MARCHAIS à M. Remy BERTHOD ONFROY

**Absents excusés** : Mme Fabienne BROISSAND – Mme Viviane RABATEL – M. Guillaume MAGNIN – Mme Valérie ROLLIER

**Secrétaire de séance** : Mme Mélanie CONSCIENCE

**OBJET – BUDGET PRINCIPAL – ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE RECUPERATEURS D'EAU OU DE MOUSSEURS**

*Rapporteur : Monsieur Alexandre GEORGES, adjoint en charge de l'éco-citoyenneté et du numérique*

Monsieur Alexandre GEORGES, adjoint, rappelle la délibération N°D\_ 2024\_03\_27\_20 prise lors du conseil municipal du 27/03/2024 concernant l'attribution aux salésiens, sous conditions, d'une aide financière pour l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie ou de mousseurs, afin de soutenir les initiatives éco-citoyennes.

Conformément à cette délibération, l'adjoint rappelle que les demandeurs doivent remplir un dossier de demande auprès de la commune, après instruction, si le dossier est recevable, l'aide financière est attribuée comme suit dans la limite du budget de 2 000 € prévu pour l'année en cours :

- 50% du prix d'achat du récupérateur d'eau plafonnée à 150 € par foyer pour une cuve de 200L minimum
- Ou remboursement d'un lot de mousseurs, plafonné à 20 € par foyer.

Après validation des critères d'éligibilité, les demandes en cours sont présentées au Conseil Municipal dans le tableau suivant par ordre d'arrivée des dossiers :

Identité	Date de dépôt de la demande	Matériel acquis	Volume (pour le récupérateur)	Prix d'achat	Aide attribuée
M. François CORON	17/04/2024	Récupérateur	400 L	309,00€	150.00€
M. Jean-Michel JARRAUD	19/04/2024	Récupérateur	300L	99.00€	49.50€
M. Eric LORIAU	20/04/2024	Récupérateur	350L	149.90€	74.95€
M. Stéphan TRANCHANT MME Fanny VELLUT	22/04/2024	Récupérateur	220L	155.00€	77.50€
MME. Nadine DEL AMO MARTINY	30/04/2024	Récupérateur	550L	119.00€	59.50€
M. Louis ANDRIEU	30/04/2024	Récupérateur	350L	142.40€	71.20€
MME Emilie JUGE	13/05/2024	Récupérateur	550L	118.90€	59.45€
M. Jacques MABBOUX	14/05/2024	Récupérateur	650L	249.90	124.95€
<b>TOTAL</b>					<b>667.05€</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACCEPTÉ** l'attribution financière telle que présentée dans le tableau ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser les subventions aux administrés nommés ci-dessus, par mandats au compte 65741.

Ainsi fait à Sales, les jours, mois et an susdits.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Sales, le 24/05/2024

Le Maire,

M. Yohann TRANCHANT

La Secrétaire de séance

Mme Mélanie CONSCIENCE



*Délibération certifiée exécutoire*

*Compte tenu de sa télétransmission le : 29/05/2024*

*Et de la publication le : 30/05/2024*